



# MONTSOULT

# MARCHÉ DE NOËL



**DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023**

## Bulletin d'Inscription

La mairie de Montsoul, organise une belle journée de Noël avec animations, photos calèche, venue du Père Noël.

Ce marché de Noël se déroulera au Gymnase 19, Rue E. Combres de 10H à 17H.

Une participation de 15€ par stand de 2 tables est demandée (les tables mesurent 2.20 m). Grilles, banc, chaises ainsi qu'une alimentation électrique peuvent être mis à disposition pour les exposants en ayant fait la demande (sous réserve de disponibilité).

Toute inscription sera confirmée après réception du règlement par chèque à l'ordre de la Protection Civile.

Bulletin à renvoyer avant le 1er Novembre 2023 par mail : [info@mairie-montsoul.fr](mailto:info@mairie-montsoul.fr) ou à déposer en mairie au 21, rue de la Mairie 95560 MONTSOULT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

N° SIRET : .....

ADRESSE MAIL : .....

TÉLÉPHONE : .....

TYPE D'OBJETS PROPOSÉS : .....

NBR de GRILLES : ..... NBR de BANCS : .....

NBR de CHAISES : .....

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE : OUI / NON





## **RÈGLEMENT « MARCHÉ DE NOËL DE MONTSOULT 2023 » STANDS EXPOSANTS**

### **ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION**

La Mairie de Montsoul est l'organisatrice du Marché de Noël le dimanche 10 décembre 2023 au Gymnase 19, Rue Emile Combres.

Le présent règlement détermine les conditions de participation à ce Marché de Noël.

### **ARTICLE 2 : EMPLACEMENT ET HEURES DE TENUE DU MARCHÉ DE NOËL**

L'ouverture du marché au public se fera de 10h à 17h. L'installation des stands est autorisée à partir de 8h30 et doit être achevée 15mn avant l'ouverture des portes.

Le remballage des stands sera autorisé uniquement à partir de 17h.

Dès la fin du marché l'exposant prendra toutes les dispositions pour laisser propre l'emplacement qu'il aura occupé. Aucun débris ne devra subsister sur les lieux.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Marché de Noël est ouvert aux artisans, créateurs, commerçants et associations.

Seuls les professionnels sont autorisés à vendre de l'alimentaire.

La vente d'animaux est strictement interdite.

La mairie sera seule décisionnaire dans l'acceptation d'un dossier, sans qu'aucun recours ne soit possible.

Après confirmation d'inscription par l'organisateur, tout désistement, sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif (maladie, hospitalisation, ...) ne donnera droit à aucun remboursement.

Afin de valider l'inscription, le candidat doit procéder au règlement de l'emplacement par chèque à l'ordre de la Protection Civile d'un montant de 15€ par stand.

### **ARTICLE 4 : ANNULATION**

Une annulation de la part de la mairie, entraînerait en revanche le remboursement du stand à chacun des exposants.

## **ARTICLE 5 : DOCUMENTS À PRODUIRE**

Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le 01 novembre 2023 par courrier ou par mail à la mairie de Montsoul : 21, rue de la Mairie 95560 Montsoul - [info@mairie-montsoul.fr](mailto:info@mairie-montsoul.fr)

- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité.
- Une photocopie de l'extrait Kbis du Registre du commerce et des sociétés (pour les artisans/commerçants).
- Le bulletin d'inscription dûment complété.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Un chèque de 15€ à l'ordre de la Protection Civile.
- Descriptif et photos de vos articles.
- Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage.

## **ARTICLE 6 : ORGANISATION DU MARCHÉ**

Chaque exposant aura un stand comprenant 2 tables.

Une grille, un banc, deux chaises ainsi qu'une alimentation électrique seront mis à disposition pour les exposants en ayant fait la demande (sous réserve de disponibilité). Il est interdit d'apporter ses propres tables ou grilles d'exposition sauf des chevalets pour les peintres qui devront être installés dans l'espace réservé.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS**

La Mairie de Montsoul dégage sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice des activités des exposants. Ces derniers devront obligatoirement être assurés pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer à des tiers.

## **ARTICLE 8 : INFRACTION AU RÈGLEMENT**

Toutes infractions au règlement et aux présentes prescriptions pourront faire l'objet d'une exclusion du marché de Noël.

### **DÉCLARATION SUR L'HONNEUR À COMPLÉTER :**

Je, soussigné(e), ..... déclare avoir lu et accepté les termes du règlement du Marché de Noël de Montsoul.

Le..... à .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Marché de Noël 2023 organisé par la Mairie de Montsoul.

Au gymnase de Montsoul 19, Rue Emile Combres, Dimanche 10 Décembre de 10h à 17h

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) [..... né(e) le .....  
à ..... et domicilié(e) ..... ,  
participant non professionnel au marché de Noël désigné ci-dessus, déclare sur  
l'honneur :

N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature, ou avoir participé  
à une seule autre vente dans l'année de même nature à ..... le .....

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des  
objets personnels et usagés.

Fait à ..... , le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »